

INFORMATION GENERALE

**Passage d'un écologue pour des inventaires faune flore et zones humides
dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant
programme local de l'habitat (PLUi-H).**

Les élus de la commune mènent actuellement, avec la Communauté d'Agglomération de MONTEILIMAR-AGGLOMERATION, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H).

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PLUi-H des inventaires faune flore et zones humides sont obligatoires sur certains secteurs de la commune, dans le but de prendre en compte l'environnement du territoire communal et intercommunal dans le futur PLUi-H.

UNIQUEMENT CERTAINES PARCELLES DE LA COMMUNE SERONT CONCERNEES PAR
CES INVENTAIRES.

**Ces sondages vont perdurer jusqu'en fin d'année 2026 pour permettre de clôturer
cette étude**

LES PROPRIETAIRES DES PARCELLES CONCERNÉES ONT ÉTÉ CONTACTÉS EN AMONT,
SEUL CEUX AYANT DONNÉS LEUR ACCORD SERONT CONCERNÉS